

LE CANADA DEMANDE L'EXTRADITION DE HORN

Le secrétaire d'Etat Bryan ne veut rien dire avant de connaître tous les détails de l'affaire.—Est-ce un délit politique?—Si oui, dit le *World*, le Canada est à la merci de 200,000 Allemands qui habitent les Etats-Unis.

Ottawa, Ont., 3. — Le ministère de la justice, à la demande du Pacifique Canadien, a fait les démarches nécessaires, ce soir, pour obtenir l'extradition de Horn. M. Doherty, ministre de la justice, croit que l'attentat donnera lieu à l'extradition, et qu'elle ne saurait être rangée dans la catégorie des crimes politiques.

Washington, 3. — L'ambassadeur anglais a reçu, hier soir, la demande d'extradition contre Von Horn, et présentera, probablement, sa requête au Ministère d'Etat, aujourd'hui.

Le secrétaire Bryan a déclaré ne rien savoir de l'incident, et ne pas vouloir en parler avant que le cas ne lui soit officiellement exposé.

Von Horn invoquera peut-être le caractère politique de son délit, afin d'échapper à l'extradition. Cependant, même en ce cas, il pourrait être poursuivi en vertu de la loi de neutralité aux Etats-Unis.

LE PACIFIQUE - CANADIEN DEPOSE UNE PLAINTE

Saint-Jean, N. B., 3. — Les autorités du C.P.R., ont déposé une plainte aujourd'hui, devant le magistrat à McAdam, contre Werner von Horn, qui s'est rendu responsable d'un délit criminel en tentant de faire sauter le pont à Vanceboro, mettant ainsi en péril la vie des passagers et à la demande du procureur Baxter du Nouveau-Brunswick, les autorités de l'Etat du Maine détiennent l'accusé en attendant les procédures d'extradition.

L'attorney Général du Nouveau-Brunswick est d'opinion que Von Horn ne pourra pas prouver le caractère politique ou militaire de son acte. Jusqu'ici le terme de délit politique ne s'est appliqué qu'à des actes accomplis par des individus contre le gouvernement dont ils sont sujets. Von Horn n'est pas entré au Canada portant un uniforme et il n'a pas agi selon les instructions de ses supérieurs. En venant au Canada comme civil, il est devenu soumis aux lois canadiennes dès qu'il a traversé la frontière. L'affaire a soulevé beaucoup de mécontentement et dorénavant les ponts et les propriétés du gouvernement seront bien gardés.

LES AGISSEMENTS DE HORN

Vanceboro, Maine, 3. — Le pont que Von Horn a tenté de faire sauter n'a pas été beaucoup endommagé. A peine quelques heures après l'explosion, les wagons circulaient un à un, et ce matin, les trains entiers ont pu circuler.

Vendredi soir, Horn quittait New-York et samedi soir, se présentait à un hôtel de Vanceboro. Le même soir, il rencontrait un individu qu'il n'avait connu auparavant. Cet homme lui donna un paquet de dynamite. Von Horn attacha ce paquet à un pilier du pont et, hier matin à deux heures, provoqua l'explosion. Après avoir accompli son oeuvre, il voulait se diriger vers Lambert Lake et de là à Princeton. La nuit était très froide et Von Horn fut obligé de revenir à l'hôtel, où il fut arrêté à sept heures.

Von Horn n'est jusqu'ici accusé d'aucun crime, cependant le juge George Smith émettra contre lui un mandat, afin d'assurer sa détention.

Les fonctionnaires canadiens soutiennent que Von Horn peut être accusé d'avoir causé du dommage à un pont de chemin de fer, ce qui est un délit donnant lieu à l'extradition, d'après une convention entre les Etats-Unis et le Canada, ou être accusé d'avoir causé du dommage à la propriété, du côté américain, où des vitres ont été brisées par les débris.

Ce matin, Von Horn n'avait pas encore retenu les services d'un avocat. Il semble indifférent à ce qui peut lui arriver.

L'assistant-shérif Ross communiqua promptement avec John S. P. Wilson, shérif du Maine pour les Etats-Unis, et avec Arthur Chapman, sous-procureur de district, tous deux résidant à Portland.

CAPITAINE DE GENIE, FILS D'ANCIEN MINISTRE.

New-York, 3. — Werner von Horn,

l'auteur de l'attentat commis à Vanceboro hier matin a fait plusieurs connaissances parmi ses compatriotes durant son séjour de deux mois ici. Au dire de ses amis von Horn est un ancien capitaine du génie de l'armée bavaroise. On a dit aussi qu'il était le fils aîné du comte Karl von Horn, ancien ministre de la guerre de Bavière, et général dans l'armée bavaroise.

Depuis qu'il a quitté l'armée, il y a plusieurs années, von Horn a passé quelque temps dans l'Amérique du Sud et au Mexique, où il se trouvait lors de la déclaration de guerre. N'ayant pu se rendre en Allemagne pour rejoindre son régiment, il vint à New-York il y a deux mois.

Durant son séjour ici, dit-on, Horn a fréquemment commenté la nouvelle que l'on transportait des troupes canadiennes en territoire américain, par le Maine.

ENTREVUE DE SIR THOMAS O'SHAUGHNESSY.

New-York, 3. — Sir Thomas O'Shaughnessy, président du Pacifique Canadien qui est actuellement au Ritz-Carlton a déclaré que l'attentat de Vanceboro était le crime d'un lâche.

"J'espère que le délit est de nature telle qu'on pourra obtenir l'extradition du coupable. Ce crime est un de ceux qu'un châtement trop sévère ne saurait punir. L'explosion mettait en péril la vie de centaines de voyageurs." pour ce qui est des assertions faites par les personnes sympathiques aux Allemands, en ce pays, Sir Thomas nie que les troupes canadiennes aient suivi cette voie ferrée pour se rendre à Saint-Jean, où les attendaient des transports. Les soldats canadiens ont passé par Moncton, à bord de convois de l'Intercolonial. Durant l'hiver, par la voie allant de Montréal à Saint-Jean et à Halifax, on opère le transport des produits exportés ou importés.

Ces paroles indiquent combien le trafic aurait été paralysé sur le réseau du Pacifique, si l'explosion eût détruit le pont. Par l'Intercolonial, de Montréal à Saint-Jean, on franchit une distance de 740 milles, et par le Pacifique Canadien, la distance entre les deux villes n'est que de 487 milles.

Il appert d'après des télégrammes envoyés à M. O'Shaughnessy par des fonctionnaires de la compagnie, que peu de temps à la suite de l'explosion, un train de passagers se dirigeant vers Montréal, et un autre se dirigeant vers Saint-Jean surgirent près du pont. A son dire, les dégâts causés se montent à moins de \$500.

PAS DE COMPLICATIONS INTERNATIONALES A CRAINDRE

New-York, 3. — Le "World" dit en page de rédaction ce matin :

"Nulles complications internationales ne peuvent résulter de l'attentat de la rivière Sainte-Croix. Le coupable est un étranger qui a passé des Etats-Unis au Canada, et y a perpétré un crime. Les autorités du Canada demandent son extradition, et le gouvernement américain accèdera naturellement à leur demande. Il sera conduit au Canada où il subira son procès. L'inculpé se dit officier allemand, et prétend avoir commis un délit politique. Les Etats-Unis n'en ont cure.

"Si un sujet américain d'origine allemande, traversant la frontière pour commettre un attentat au Canada peut réclamer à juste titre la protection des Etats-Unis, les 200,000 Teutons de la république peuvent suivre son exemple, et puis leur forfait une fois perpétré au Canada, tenter d'esquiver le châtement en alléguant qu'ils ont commis un délit politique. D'ordinaire on ne considère pas dans ce pays que faire sauter un pont est un délit politique. Des chefs ouvriers bien connus se trouvent en pénitencier pour crime de même nature, et ils n'ont pas prétendu se ranger dans la catégorie des criminels d'Etat. Le Canada n'est pas un refuge pour les étrangers qui se sont rendus coupables d'un crime aux Etats-Unis, et les Etats-Unis ne constituent pas un refuge pour les étrangers qui ont perpétré un forfait au Canada."